

Olivier  Bossard

FAE-FIGEREC-SECORA

**INSTITUT POUR LA
JUSTICE**

Association loi de 1901
Siège social : 140 bis rue de Rennes
75006 PARIS

SIREN 501 411 060

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

69 rue Carnot
92300 Levallois-Perret

Tél. 01 46 40 05 95
Télécopie 01 46 40 01 01

Email bossard@bossard-figerec.fr
Siret 33370712300035

A l'assemblée générale de l'association INSTITUT POUR LA JUSTICE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INSTITUT POUR LA JUSTICE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024, à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 2 juin 2025



Olivier BOSSARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre

Olivier  Bossard

FAE-FIGEREC-SECORA

**INSTITUT POUR LA
JUSTICE**

Association loi de 1901
Siège social : 140 bis rue de Rennes
75006 PARIS

SIREN 501 411 060

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2024

69 rue Carnot
92300 Levallois-Perret

Tél. 01 46 40 05 95
Télécopie 01 46 40 01 01

Email bossard@bossard-figerec.fr
Siret 33370712300035

A l'assemblée générale de l'association INSTITUT POUR LA JUSTICE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Levallois-Perret, le 2 juin 2025


Olivier BOSSARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	50 580	37 046	13 534		13 534	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles				11 700	11 700	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	26 975	24 793	2 183	2 080	103	4.95
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	1 488 800	84 781	1 404 019	1 488 800	84 781	5.69	
Prêts							
Autres immobilisations financières	42 671		42 671	42 671			
Total II	1 609 026	146 620	1 462 406	1 545 250	82 844	5.36	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	3 791	3 791				
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	30 305		30 305	17 569	12 736	72.49
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	224 677		224 677	236 161	11 483	4.86	
Disponibilités	367 006		367 006	270 742	96 265	35.56	
Charges constatées d'avance (3)	5 052		5 052	7 205	2 153	29.88	
Total III	630 832	3 791	627 041	531 677	95 364	17.94	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 239 858	150 411	2 089 447	2 076 927	12 520	0.60	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	2 058 403		2 058 403			
	Report à nouveau	257 362		330 315		72 953	22.09
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	84 001		72 953		11 048	15.14
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	1 885 042		1 801 041		84 001	4.66	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 909		44 245		12 336	27.88	
Dettes fiscales et sociales	43 496		35 141		8 355	23.78	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	129 000		196 500		67 500	34.35	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	204 405		275 886		71 482	25.91
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 089 447		2 076 927		12 520	0.60

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

204 405 275 886

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	310		310	140		170	121.43
Chiffre d'affaires NET	310		310	140		170	121.43
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			7 500	8 000		500	6.25
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			421	798		376	47.18
Autres produits			878 776	809 681		69 095	8.53
Total des Produits d'exploitation (I)			887 007	818 618		68 389	8.35
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)			421	798		376	47.18
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			406 370	473 616		67 246	14.20
Impôts, taxes et versements assimilés			7 944	7 664		281	3.66
Salaires et traitements			216 398	200 938		15 459	7.69
Charges sociales			82 161	74 562		7 599	10.19
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 563	1 988		5 575	280.37
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			20 901	5 052		15 849	313.69
Total des Charges d'exploitation (II)			741 759	764 618		22 860	2.99
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			145 249	54 000		91 248	168.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 876		19 408		2 468	12.72
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	12		5		7	160.09
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	21 888		19 412		2 475	12.75
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	84 781				84 781	
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change				6	6	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	84 781		6		84 775	NS
2. Résultat financier (V-VI)	62 893		19 406		82 299	424.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	82 355		73 406		8 949	12.19
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 839				4 839	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	4 839				4 839	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 192		453		2 739	604.68
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	3 192		453		2 739	604.68
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 646		453		2 099	463.35
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	913 733		838 031		75 703	9.03
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	829 732		765 078		64 654	8.45
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	84 001		72 953		11 048	15.14

* Y compris : Redevance de crédit bail immobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ARICE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de l'association connaît une croissance régulière. Cette évolution se reflète notamment dans le développement de sa présence sur internet, avec une part croissante des dons collectés en ligne et par prélèvement automatique.

En 2023, sept placements financiers à long terme ont été souscrits, pour un montant total de 1 488 800 euros. A ce jour, il reste 129 000 euros à verser pour finaliser ces engagements.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Au 1er janvier 2024, l'association n'est pas assujettie à la TVA, les activités à but lucratif étant réalisées de manière accessoire. Au 31 décembre 2024, le résultat fiscal tiré de ses activités à but lucratif étant nul, l'association n'a pas comptabilisé de charge d'impôt sur les sociétés.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations générales complémentaires

Projet Associatif

L'association a été créée dans le but de défendre le droit à tous de bénéficier d'un système judiciaire juste et équitable. Elle oeuvre par le biais de mailings, pétitions et référendums.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 080		19 500
Installations générales agencements aménagements divers	586		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 689		1 700
TOTAL	25 275		1 700
Autres titres immobilisés	1 488 800		
Prêts, autres immobilisations financières	42 671		
TOTAL	1 531 471		
TOTAL GENERAL	1 587 826		21 200

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			50 580	50 580
Installations générales agencements aménagements divers			586	586
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			26 389	26 389
TOTAL			26 975	26 975
Autres titres immobilisés			1 488 800	1 488 800
Prêts, autres immobilisations financières			42 671	42 671
TOTAL			1 531 471	1 531 471
TOTAL GENERAL			1 609 026	1 609 026

ATTENTION : TOTAL ACTIF diffèrent TOTAL PASSIF

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		31 080	5 966		37 046
Installations générales agencements aménagements divers		586			586
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		22 610	1 597		24 206
TOTAL		23 196	1 597		24 793
TOTAL GENERAL		54 276	7 563		61 839
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 966				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 597				
TOTAL	1 597				
TOTAL GENERAL	7 563				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	2 058 403				2 058 403
Report à nouveau	330 315-	72 953		0-	257 362-
Excédent ou déficit de l'exercice	72 953	72 953-	84 001	0-	84 001
Situation nette	1 801 041		84 001	0-	1 885 042
TOTAL I	1 801 041		84 001	0-	1 885 042

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières		84 781			84 781
Sur stocks et en cours	4 213		421		3 791
TOTAL	4 213	84 781	421		88 572
TOTAL GENERAL	4 213	84 781	421		88 572
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		84 781	421		

L'association détient une quantité de 100 souverains d'or, d'une valeur totale de 31 160 euros. A la clôture de l'exercice, le cours de l'or étant de 596,57 euros (contre 311,60 euros à l'achat), aucune provision n'a été constatée.

La provision pour dépréciation des placements financiers a été comptabilisée pour un montant de 84 781 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	42 671	0	42 671
Personnel et comptes rattachés	2 000	2 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 296	1 296	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	24 878	24 878	
Débiteurs divers	2 131	2 131	
Charges constatées d'avance	5 052	5 052	
TOTAL	78 028	35 357	42 671

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	31 909	31 909		
Personnel et comptes rattachés	7 961	7 961		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 608	31 608		
Autres impôts taxes et assimilés	3 927	3 927		
Autres dettes	129 000	129 000		
TOTAL	204 405	204 405		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL IRAISER	21 360	33.33
SITE INTERNET	9 720	33.33
SITE WEB	19 500	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels et site internet	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 296
Disponibilités	8 363
Total	9 659

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 806
Dettes fiscales et sociales	15 159
Total	31 965

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 052
Total	5 052

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Dons reçus selon l'objet de l'associatif	878 728
Ventes revues	310
Total	879 038

Effectif moyen

	Personnel salarie
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	1
Employés	1
Total	4

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 900 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6 900 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagements souscrits par la Société Générale	22 500
Total	22 500

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagements souscrits par la Société Générale	22 500
Total	22 500

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.